

D-2023- 1340

Publié le 21 décembre 2023

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental  
de la Nièvre

**ARRÊTÉ CONJOINT PORTANT TRANSFERT DOMANIAL DE LA RD N°560  
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE CHATILLON-EN-BAZOIS**

Le Président du conseil départemental,

Le Maire de Chatillon-en-Bazois,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.3112-1,

VU l'arrêté D-2022-1147 du 08 septembre 2022 portant approbation du règlement de voirie départementale,

VU la délibération du conseil municipal de Chatillon-en-Bazois en date du 09/06/2023,

VU la délibération de la commission permanente en date du 17/07/2023,

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La Route Départementale n°560, représentée sur le plan annexé au présent arrêté, est transférée dans le domaine public de la commune de Chatillon-en-Bazois.

**Article 2 :**

- Monsieur le Directeur général des services du Département de la Nièvre,
- Monsieur le Colonel du groupement de gendarmerie de la Nièvre,
- Monsieur le Maire de Chatillon-en-Bazois,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie est adressée à Monsieur le Directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre.

Fait à Chatillon-en-Bazois, le 25.11.2023

Fait à Nevers, le 19/12/2023

Le Maire,

  


Le Président du conseil départemental,

Fabien BAZIN

  


# TRANSFERT DE LA RD560 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL COMMUNE DE CHATILLON EN BAZOIS



Section de la RD n°560 déclassée dans le domaine public communal